

Les paysages de demain

Peter Jacobs

Numéro 1, hors-série, automne 1990

L'architecture de paysage au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/16000ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jacobs, P. (1990). Les paysages de demain. *Continuité*, (1), 77–78.



Le plateau Mont-Royal, à Montréal. Un aménagement dont le design respecte les principes d'intégrité, d'équité et d'appartenance. (photo: Catherine Éveillard)

LES PAYSAGES DE DEMAIN

La qualité de la nature au XXI^e siècle dépendra dans une large mesure des politiques adoptées et des actions entreprises au cours de la prochaine décennie.

Déjà, les pluies acides menacent les forêts, les terres agricoles et les eaux du globe. La destruction de la couche d'ozone et l'accumulation des gaz qui entraîne l'effet de serre modifient la composition chimique de l'atmosphère et, par le fait même, le climat de la Terre. À mesure que s'élèvera le niveau des mers sous l'effet des changements climatiques, les écosystèmes côtiers subiront d'importants bouleversements.

Les perturbations du climat provoqueront en outre le déplacement des zones de végétation, à tel point que les sites soigneusement choisis en vertu de leur valeur sur les plans écologique et culturel perdront peu à peu les particularités mêmes qui ont présidé à leur sélection. Ainsi, les paysages que nous

traverserons au cours des prochaines décennies pourraient bien être radicalement différents de ceux d'aujourd'hui.

La gestion du paysage sera donc, croyons-nous, l'une des préoccupations dominantes des années quatre-vingt-dix. Plus que jamais auparavant, les décisions que nous prendrons à cet égard au cours de cette période s'avèreront cruciales. Car nous aurons à affronter les questions complexes d'incertitude scientifique, de diversités culturelles et économiques, et d'équité sociale.

Nos décisions et nos actes seront à la mesure de notre engagement à gérer le paysage dans une perspective d'utilisation durable. Cela suppose l'adoption d'une stratégie où souplesse et ouverture trouvent tout de même leur place si nous voulons laisser aux générations futures autant de latitude que nous en ont légué nos prédécesseurs.

De notre aptitude à gérer adéquatement le paysage et à l'aménager avec équité dépendra la qualité de la nature au prochain millénaire.

par Peter Jacobs

*Les jardinets,
les escaliers,
l'ornementation des
fenêtres, le choix des
couleurs traduisent
le sens d'appartenance
des résidents
à leur milieu.*
(photo: Catherine
Éveillard)



L'architecture de paysage, de son côté, exprimera dans des formes construites les images culturelles de notre rapport continu, changeant et dynamique avec la nature. Ces formes refléteront notre engagement à préserver, développer et utiliser de façon durable des paysages de qualité tout en permettant la réalisation de sites viables pour les sociétés.

C'est là, essentiellement, la tâche qu'aura à accomplir l'architecte paysagiste des années quatre-vingt-dix. Or cette tâche ne se limite pas aux questions techniques et fonctionnelles, bien qu'il faille en tenir compte pour assurer l'harmonie entre les projets d'aménagement et les besoins humains; la créativité et l'expression d'une dimension symbolique en font aussi partie.

LES BASES DU DESIGN

Le design en architecture de paysage devrait dorénavant se fonder sur trois principes clés, corrélatifs. D'abord, il lui faudra répondre au besoin de composition de paysages «équitables», à la fois dans leur utilisation et dans la distribution des ressources vivantes; équitables pour ceux dont l'environnement est menacé et pour ceux qui bénéficient de la mise en valeur du paysage; équitables, enfin, en ce qu'ils ménagent des avenues pour les futures générations.

Les formes que prendra l'interprétation de ce premier principe varieront, il va sans dire, d'une culture à l'autre. Qu'il s'agisse de kibboutzim en Israël, de jardins communautaires et de pêcheries en Asie et en Afrique, de «communes» ou d'exploitations agricoles en Amérique du Nord, cette équité doit imprégner la pratique de l'architecture de paysage, tout comme elle doit guider nos stratégies de gestion et nos projets de développement.

L'architecture de paysage doit aussi chercher à exprimer l'intégrité que l'on retrouve dans les sociétés biologiquement et culturellement adaptées à leur milieu. Si la recherche et les stratégies de gestion du paysage fournissent les connaissances de base, des repères permettant de comprendre les processus de l'utilisation durable, le design doit y puiser largement et en traduire l'essence avec clarté et conviction.

Le troisième principe tient compte de notre besoin, individuel et collectif, d'appartenance au paysage. L'équité et l'intégrité de ce dernier contribuent évidemment à répondre à ce besoin d'identification et à valoriser ce que nous chérissons le plus dans la nature même. Mais les expressions formelles du paysage doivent être aussi le reflet de notre passé collectif, tout en établissant des balises pour l'avenir, en dépit des incertitudes qui subsistent à son sujet.

Les projets d'aménagement de paysages en cours suggèrent plusieurs stratégies de design, des avenues que nous devons explorer et améliorer. Il en reste encore à inventer et à mettre à l'épreuve. La recherche de formes empreintes d'un sens d'équité, d'intégrité et d'appartenance, l'élaboration de stratégies de gestion qui tiennent compte de ces trois principes et la mise en place de connaissances de base, nécessaires pour éclairer nos décisions et modifier notre système de valeurs, constituent les défis qu'il nous faudra relever afin de donner forme aux paysages de demain.

Notre capacité d'y répondre au moyen d'une expression formelle appropriée, pertinente, sera le critère par lequel la société pourra mesurer toute l'importance de l'architecture de paysage au seuil du XXI^e siècle.

Peter Jacobs est professeur agrégé à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal.